

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

VACANCES D'ETE 2025

UAPE Le Mikado

Du 23 juin 2025 au 18 juillet 2025

Données enfant

Nom		Prénom	
Né (e) le		Adresse	
Tél. 1 en cas d'urgence		CP, Ville	
Tél. 2 en cas d'urgence		Mange du porc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Allergies, intolérances			

UAPE habituellement fréquentée durant la période scolaire (cochez ce qui convient) :

- Arc-en-ciel La Cartouche Le Looping La Récré Point-virgule La Trott' Le Mikado
 Les Papivores Les lupins bleus (Uvrier) Les Croqu'Notes (Bramois) Le Relais (Salins)
 Bricoline (Veysonnaz)

Placement (veuillez indiquer vos besoins en mettant une croix et en indiquant les horaires d'arrivée et de départ)

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 23 juin						
Mardi 24 juin						
Mercredi 25 juin						
Jeudi 26 juin						
Vendredi 27 juin						

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 30 juin						
Mardi 1 juillet						
Mercredi 2 juillet						
Jeudi 3 juillet						
Vendredi 4 juillet						

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 7 juillet						
Mardi 8 juillet						
Mercredi 9 juillet						
Jeudi 10 juillet						
Vendredi 11 juillet						

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 14 juillet						
Mardi 15 juillet						
Mercredi 16 juillet						
Jeudi 17 juillet						
Vendredi 18 juillet						

* avec goûter

Remarques :

Important

- Ce formulaire doit être envoyé par e-mail ou par courrier à l'UAPE Le Mikado pour la prise en charge de votre enfant jusqu'au 02 mai 2025 au plus tard. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.
- Dès réception du formulaire de demande d'inscription, un contrat spécial vacances vous sera envoyé rapidement par courriel. L'inscription dans une UAPE de remplacement est possible uniquement si l'UAPE habituelle est fermée.
- Le contrat devra être retourné à l'UAPE, daté et signé, dès que possible, mais au plus tard pour le 30 mai 2025 compris. Jusqu'à cette date, il est possible modifier ou annuler le contrat sans frais. Passé ce délai toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif. Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées par téléphone jusqu'à 08h30 au plus tard. Dans la négative, l'ensemble de la prestation sera facturé, repas et supplément vacances également.
- La prise en charge la semaine avant la rentrée scolaire se fait obligatoirement dans l'UAPE habituellement fréquentée.

Retour de la demande : ASLAE UAPE Le Mikado, Rue du Chanoine Berchtold 21, 1950 Sion ou mikado@aslae.ch

Attention, les structures étant fermées certains jours de la semaine pendant l'année scolaire le resteront également durant la période des vacances scolaires.

Nous certifions que ces données sont conformes et acceptons les conditions de placement durant les vacances ainsi que le règlement de l'ASLAE.

Lieu, date : _____

Parent 1 : _____

Signature : _____

Parent 2/partenaire : _____

Signature : _____